AR Prefecture

058-200067700-20231212-2023_111-DE Reçu le 14/12/2023 $N^{\circ}\ 2023/111$

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 12 Décembre 2023 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Justine Guyot, 1ère Vice-Présidente.

Date convocation: 06 Décembre 2023. Présents: BARBIER Daniel, BERNARD Colette, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, CLAVEL Eric, DUMONT Sylvie, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, GUYOT Justine, HOURCABIE Guy, JAILLOT Annick, JAMET Christine, LEMOINE Fernand, LOUHET Damien, MARTIN Michel, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, SCHWARZ François, THEVENARD Pierre, VENUAT Éric, VINCENT Michel, Excusés: AUGER Catherine, COLAS David (pouvoir à Vincent M.), DAGUIN Gérard (pouvoir à Lemoine F.), JOACHIM Mélanie, LEROY Anne, MAZOIRE Guy (pouvoir à Venuat É.), MOREAUX Jacques (pouvoir à Jaillot A.), ROY Régine (pouvoir à Martin M.), SAURAT Jean-François (pouvoir à Gateau M.), SIMONNET Pascale, VINGDIOLET Marie-Christine (pouvoir à Barbier D.), Absents: BARBIER Roger, BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, ESCURAT Elisabeth Secrétaire de séance: SCHWARZ François En exercice: 44. Présents: 28. Votants: 35

2. Affaires générales : Désignation des représentants de la Commune de la Fermeté

A la suite des élections municipales partielles qui se sont tenues les 29 octobre et 5 novembre 2023 à la fermeté, le conseil municipal qui a suivi le 11 novembre 2023 a procédé à la désignation des élus qui siégeront dans le commissions de la Communauté de communes Sud Nivernais.

Il est proposé au Conseil communautaire, pour la commune de la Fermeté, de désigner pour les commissions :

Promotion du territoire : M. CHARLOT Alexandre

Itinérance Douce : Mme DEIT Valérie
Mutualisation : M. CHARLOT Alexandre

Economie circulaire et valorisation du tri : M. KRIEF Marc

Pour la commission intercommunale des impôts directs : M. DAVID Cyril et Mme BONNET Lydie.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition

La

Présidente

Fait à Decize, le 12 Décembre 2023

Certifié exécutoire par la Présidente.

Compte tenu de la transmission

En Préfecture le 14/12/2023

Et de la publication le 14/12/2023

La Présidente,

R. ROY